



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**
Nombre de conseillers municipaux présents : **22**
Nombre de votes contre : **10**
Nombre d'abstentions : **0**
Nombre de votes pour : **19**
Nombre de suffrages exprimés : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal le 20 mars 2018

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Nicole PERLY.

Début de la séance : **19h00**

Fin de la séance : **21h58**

Secrétaire : **Guillaume GUERRÉ**

FINANCES

DL.18.027 - Projet de budget primitif 2018 - Ville

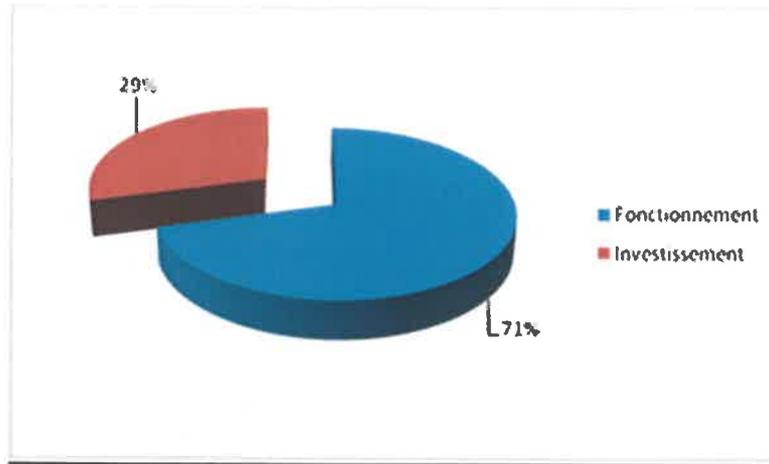
Christian DUMAS expose :

Malgré une stabilité envisagée pour 2018 des dotations, le budget 2018 demeure très contraint. Cependant la commune d'Ingré poursuit ses efforts pour répondre aux attentes et aux besoins des Ingréens tout en maîtrisant ses dépenses publiques sans augmenter ses taux d'imposition.

Les mots clés du budget 2018 :
Maintien de la stabilité fiscale pour 2018
Poursuite d'un programme de diminution de charges
Maintien d'un investissement élevé
Absence de recours à l'emprunt
Maintien d'un service public de qualité
Maintien d'une trésorerie positive

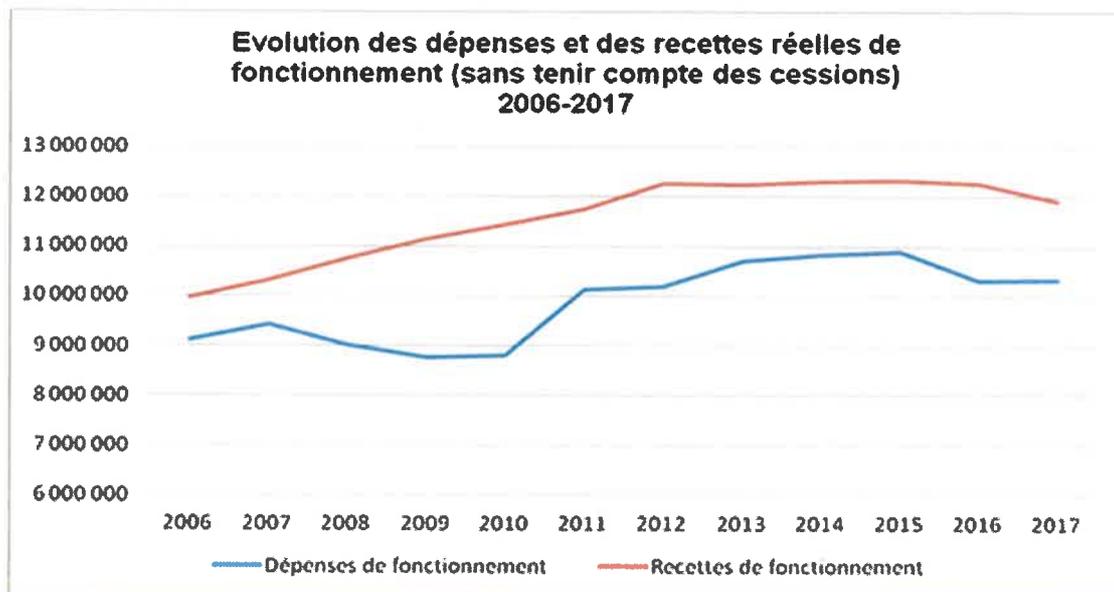
Le projet de budget global 2018 s'élève à 22 469 627,85 € contre 24 241 613,54 € en 2017. Cette diminution est notamment due à la suppression des comptes pour les dépenses réalisées dans le cadre des conventions de gestion 2017 pour les compétences transférées (voirie, propreté, eau). D'autre part, le résultat 2017 est important, ce qui permettra d'autofinancer les investissements 2018.

Dépenses réelles	16 665 767,39 €
Dépenses d'ordre	5 803 860,46 €
Dépenses totales	22 469 627,85 €
Rappel total budget 2017	24 241 613,54 €



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le total du projet de budget primitif de fonctionnement pour l'année 2018 s'élèverait à 15 881 984,29 € contre 15 697 155,13 € en 2017.



A - DEPENSES

Le budget de fonctionnement 2018 est caractérisé par une stabilité des dépenses avec un travail constant des services sur la politique d'achat (groupement de commandes, marchés publics...).

Dépenses réelles	10 354 450,00 €
Dépenses d'ordre	5 527 534,29 €
Total des dépenses	15 881 984,29 €

	Evolution des principaux postes		
	BP 2017	BP 2018	Evolution
011- Charges à caractère général	2 263 800,00 €	2 241 500,00 €	-0,99%
012- Charges de personnel	7 494 000,00 €	7 098 050,00 €	-5,28%
65- Autres charges de gestion courante	601 000,00 €	613 500,00 €	2,08%
Total des dépenses courantes	10 358 800,00 €	9 953 050,00 €	-3,92%
014- Atténuation de produits	178 000,00 €	200 000,00 €	12,36%
66- Charges financières	200 000,00 €	106 100,00 €	-46,95%

67- Charges exceptionnelles	980 000,00 €	35 300,00 €	-96,40%
022- Dépenses imprévues	50 000,00 €	60 000,00 €	20,00%
Total dépenses réelles de fonctionnement	11 766 800,00 €	10 354 450,00 €	-12,00%
Total dépenses d'ordre	3 930 355,13 €	5 527 534,29 €	40,64%
Total général des dépenses	15 697 155,13 €	15 881 984,29 €	1,18%

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Au budget 2018, les charges à caractère général sont estimées à 2 241 500 €, soit une baisse de 0,99 %. Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses de maintenance, de fluides, d'entretien, de fournitures, de location. Le travail sur ces dépenses engagé depuis 2015 sera poursuivi durant l'année 2018. Les économies proposées par les services, le recours systématique à une mise en concurrence avec la création d'un guide d'achat, les diverses mutualisations (Gaz, produits informatiques, électricité, fournitures de bureau, photocopieurs) devraient permettre de respecter ce projet ambitieux.

Chapitre 012 - Charges de personnel

Compte tenu du contexte budgétaire contraint, l'objectif de maîtrise de la masse salariale est réaffirmé pour l'exercice 2018. Ce chapitre est évalué à 7 098 500 € contre 7 494 000 € l'année précédente, le budget 2018 prévoit donc une diminution de la masse salariale à 5,28 % qui tient compte des transferts de personnels dans le cadre des compétences transférées à la métropole. Les crédits affectés financeront, outre les salaires, le coût du GVT (Glissement – Vieillesse- Technicité) qui retrace les avancements et promotions, le relèvement du SMIC et des cotisations CNRACL et enfin la participation de la commune au régime santé et prévoyance.

Il est important de noter que ce poste est à minorer des remboursements des contrats d'avenir et des divers remboursements d'indemnités journalières (estimés à 185 K€). La commune percevra également un remboursement des mises à disposition de service auprès de la métropole tel que les espaces verts métropolitain et la gestion clientèle de l'eau (estimé à 350 k€)

(Source : bilan social de fin 2015 - Agents titulaires)



Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Ces dépenses s'établissent à 613 500 €.

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le montant des subventions aux associations (pour la partie fonctionnement, les subventions exceptionnelles sont comptabilisées au chapitre 67). Malgré un contexte budgétaire contraint, la commune poursuivra son soutien au secteur associatif, soutien financier, logistique et humain et maintenir le niveau de subventions.

Dans le cadre de sa politique de solidarité, la Ville contribuera au fonctionnement du CCAS, à hauteur de 190 000 € en 2018, sans changement par rapport à 2017.

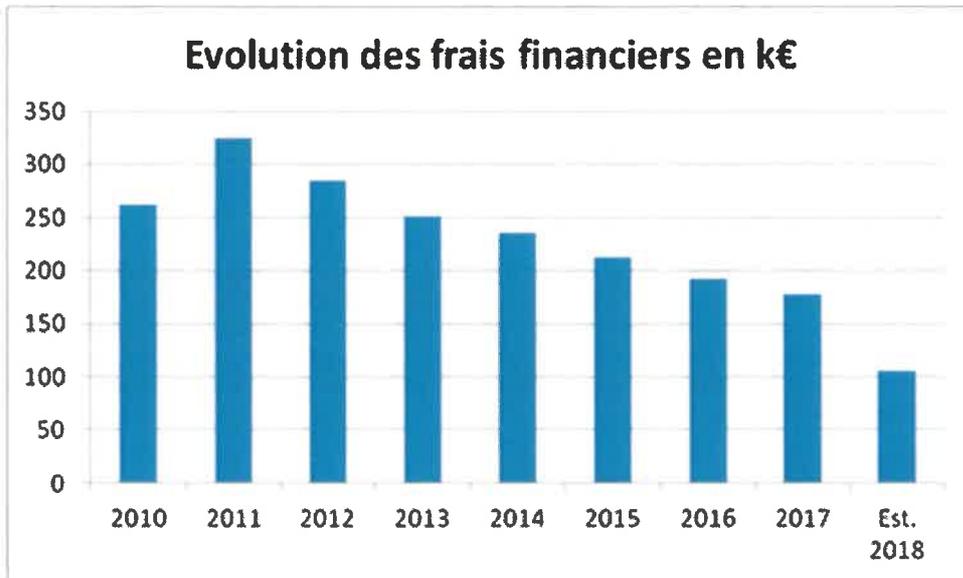
Chapitre 66 - Charges financières

Les charges des intérêts des emprunts diminuent de 46,95 %.

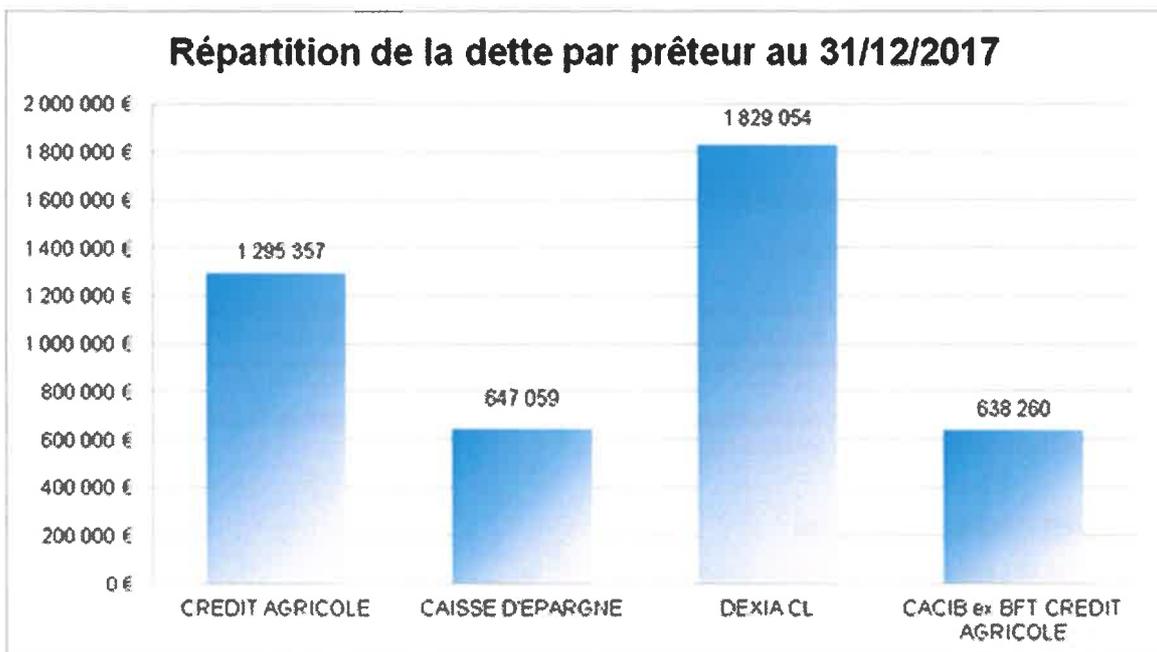
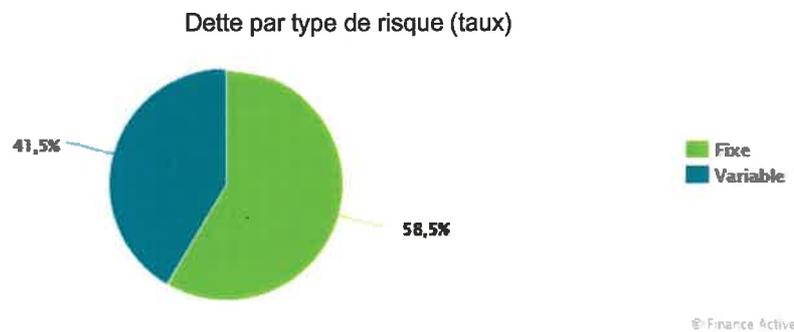
Cette diminution provient principalement du transfert d'emprunt à la métropole correspondant à la part des compétences transférées. Sans ces transferts, la dette aurait diminué de 9%.

Depuis le début du mandat, aucun emprunt n'a été contracté par la municipalité ce qui explique une diminution importante chaque année de ce poste. D'autre part, la commune bénéficie de taux variables particulièrement bas.

Elles représentent à peine 0,67 % des charges de fonctionnement de la Ville.



La structure de la dette se répartit entre 58,5 % d'emprunts à taux fixe et 41,5 % d'emprunts à taux variable.



Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Le total de ce chapitre est de 35 300 €.

Les crédits inscrits en charges exceptionnelles correspondent essentiellement aux :

- bourses et prix
- subventions exceptionnelles aux associations.

Chapitre 014 – Atténuations de produits

Le chapitre « atténuations de produits » concerne notamment la participation de la commune au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales à hauteur de 100 000 €. Une provision de 100 000 € est également prévue sur ce chapitre budgétaire au titre de la taxe SRU pour le déficit de logements sociaux et les dégrèvements sur les impôts.

Chapitre 022 – Dépenses imprévues

Une provision de 60 000 € est inscrite sur ce chapitre permettant de faire face aux dépenses imprévues.

En conclusion

Enfin il convient de noter que 5 527 534,29 € de dépenses d'ordre ont été constituées dans ce budget 2018. Ces dépenses de fonctionnement se retrouveront dans les recettes d'investissement et constitueront l'épargne brute dégagée par la commune.

Leurs deux composantes sont :

- les dotations aux amortissements pour 300 000 €.
- le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 5 227 534,29 €.

B - RECETTES

Elles sont d'un montant de 15 881 984,29 € pour l'année 2018.

Recettes réelles	11 379 476,00 €
Recettes d'ordre	150 000,00 €
Résultat 2017 reporté	4 352 508,29 €
Total des recettes	15 881 984,29 €

	Evolution des principaux postes		
	BP 2017	BP 2018	Evolution
70- Produits des services	1 197 390,00 €	1 177 697,00 €	-1,64%
73- Impôts et taxes	9 171 947,00 €	9 350 566,00 €	1,95%
74-Dotations et participations	655 663,00 €	677 113,00 €	3,27%
75-Autres produits de gestion courante	85 700,00 €	64 100,00 €	-25,20%
013- Atténuations de charges	70 000,00 €	90 000,00 €	28,57%
77- Produits exceptionnels	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00%
Total recettes réelles de fonctionnement	11 200 700,00 €	11 379 476,00 €	1,60%
Total recettes d'ordre	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00%
Résultat reporté	4 346 455,13 €	4 352 508,29 €	0,14%
Total général des recettes	15 697 155,13 €	15 881 984,29 €	1,18%

Chapitre 70 - Produits des services

Dans ce chapitre, d'un montant de 1 177 697 €, se cumulent toutes les recettes liées aux activités faisant l'objet d'une facturation auprès des usagers. On retrouve sur ce compte les produits issus principalement :

- des activités périscolaires : garderies, aide aux devoirs, centre de loisirs,
- de la participation des familles aux cours de l'école de musique,
- de la participation des familles pour la restauration scolaire,

- des ventes de places de spectacles.

Viennent s'ajouter les recettes relatives aux mises à disposition (CCAS et espaces verts, gestion clientèle de l'eau...) ou remboursement de frais (part métropolitaine des services mis à disposition).

Chapitre 73 - Impôts et taxes

Représentant 81,10 % des ressources de la ville, le produit de la fiscalité est le premier poste de ressources de la commune et est prévu à hauteur de 9 350 566 €.

La progression globale des recettes provenant de la fiscalité directe locale (taxes ménages) s'appuie essentiellement sur la variation physique ainsi que sur la revalorisation des bases locatives fixée par l'État sur la base de l'inflation (+1,2 % en 2018 contre +0,4 % en 2017 et 1% en 2016).

Malgré le contexte budgétaire de plus en plus contraint et face aux difficultés économiques et sociales qui fragilisent nos concitoyens, la commune a décidé depuis 2011 de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

Chapitre 74 - Dotations et participations

Le chapitre 74 d'un montant de 677 113 € est en hausse de 3,27 % et représente 5,87 % du budget. La dotation globale de fonctionnement est la part qui a subi la plus forte baisse en enregistrant un recul de 96,80 % depuis 2010 passant ainsi de 796 893 € à 50 000 € en 2018.

Le total des recettes de l'État serait de 260 000 € en 2018 contre 225 500 € en 2017 et se décomposerait comme suit :

- ⇒ La Dotation Globale de Fonctionnement pour 50 000 €,
- ⇒ La Dotation de Solidarité Rurale pour 110 000 €,
- ⇒ Les compensations de l'État pour 100 000 €.

Les autres recettes inscrites à ce chapitre sont principalement constituées par :

- La participation pour les emplois d'avenir à hauteur de 95 020 €,
- La participation de la CAF à hauteur de 168 000 €,
- La participation pour l'utilisation des équipements sportifs 30 443 € par le Conseil Départemental et le Conseil Régional,
- La participation pour l'école de musique par le Conseil Départemental à hauteur de 6 000 €.
- L'aide pour la saison culturelle par le Conseil Régional à hauteur de 20 000 €.
- La contribution des communes pour la scolarisation hors secteur scolaire pour 32 320 €.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ce chapitre recense les recettes liées aux locations de logements, de diverses salles et du local de la Poste, pour un total de 64 100 €.

Chapitre 013 - Atténuations de charges

Évaluées à 90 000 €, elles concernent essentiellement les indemnités journalières suite à des arrêts maladies.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels

Il est prévu 20 000 € au titre des remboursements de sinistres et diverses charges au cours de l'exercice 2018.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Ce chapitre, qui s'élève à 150 000 €, retrace le montant des travaux en régie à immobiliser.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les crédits ouverts s'élèvent à 6 587 643,56 €. En 2018, la municipalité poursuivra sa politique volontariste en matière d'investissement. Cependant, cette politique d'investissement ambitieuse n'altérera pas les marges de manœuvre futures puisque la municipalité poursuit sa politique de désendettement pour la 10^{ème} année consécutive.

DEPENSES

Le budget 2018 est essentiellement marqué par les travaux de la réhabilitation et de mise aux normes du Château de Bel Air, l'étude et la maîtrise d'œuvre pour l'extension des tennis couverts, la mise en place d'un self au restaurant du Moulin, l'étude pour les investissements des années futures (nouvelle école de musique, nouvelle bibliothèque/médiathèque...)

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Ce chapitre s'élève à 205 500,00 €.

L'essentiel de ce chapitre est constitué par :

- Des études pour l'extension des tennis couverts,
- Des études pour la construction d'une nouvelle école de musique et d'une nouvelle bibliothèque/médiathèque,
- D'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de la vidéoprotection,
- L'achat de logiciels (logiciel pour l'urbanisme, achat de licences anti virus)

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Sont inscrites dans ce chapitre les acquisitions de terrains, les acquisitions récurrentes de matériels et autres biens mobiliers nécessaires au bon fonctionnement des services de la Ville.

Nature	BP 2018
2111 - Terrains nus	35 000,00 €
2112 – Terrains de voirie	20 000,00 €
2128 – Autres agencements et aménagements terrains	48 000,00 €
21318 – Autres bâtiments publics	30 000,00 €
2135 - Installations et Agencements constructions	161 238,00 €
2183-Matériel informatique	46 835,00 €
2184-Mobilier	27 620,00 €
2188- Autres immobilisations corporelles	52 359,00 €
Total	421 052,00 €

➤ 2111/2112 – Terrains nus et de voirie

Il s'agit de crédits permettant l'acquisition de réserves foncières notamment pour un projet de maraichage bio et de réaliser des alignements de voirie.

➤ 2128 - Autres agencements et aménagements terrains

Il s'agit de l'aménagement de la cour de l'école maternelle Emilie Carles, la restauration de Pierre Bleue et l'installation d'équipements dans le cadre du développement durable (panneaux de sensibilisation).

➤ 21318 – Autres bâtiments publics

Il s'agit des frais de notaire pour la rétrocession de la salle des Jardins du Bourg.

➤ 2135 - Installations générales – Agencements constructions

Les crédits inscrits correspondent à :

- La mise en place de deux rampes d'accès pour la halte garderie,
- Le remplacement de la porte d'entrée de la halte garderie,
- Le changement de la chaudière et la modification du système de ventilation de l'Espace Lionel Boutrouche,
- La fourniture et pose de stores pour l'école Emilie Carles,
- La mise en place d'un interphone vidéo pour sécuriser le site au centre de loisirs,
- L'installation de rayonnages au restaurant scolaire Victor Hugo,
- L'aménagement de caniveaux pour le local poubelle et légumerie au restaurant scolaire Victor Hugo,
- Le remplacement de la porte en bois au restaurant scolaire Victor Hugo,
- La sécurisation des bâtiments municipaux (alarmes, vidéoprotection).

➤ 2183 – Matériel de bureau et informatique pour 46 835 €.

Les crédits correspondent à :

- La mise en place de « serveurs virtualisation » afin d'améliorer la sécurité de notre système informatique,
- Le remplacement sur plusieurs années des ordinateurs,
- L'acquisition de matériel pour le raccordement de certains sites à la fibre optique,
- L'équipement des services et des écoles (TBI)

➤ 2184 – Mobilier pour 27 620,00 €

Il s'agit principalement du mobilier pour les écoles, le restaurant scolaire et les bureaux administratifs.

➤ 2188- Autres immobilisations corporelles pour un montant de 52 359 € décomposé comme suit :

- Finances pour 1 000 €
- Service Culture pour 29 800 €
- École de Musique pour 4 000 €
- Service Espaces Verts pour 2 100 €
- Garderie pour 320 €
- Jeunesse pour 575 €
- Police municipale pour 2 700 €
- Service Restaurant pour 4 564 €
- Service des sports pour 7 300 €

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Nature	BP 2018
2313-Constructions	4 582 997,29 €
Total	4 582 997,29 €

Ce chapitre correspond aux travaux prévus par la Ville :

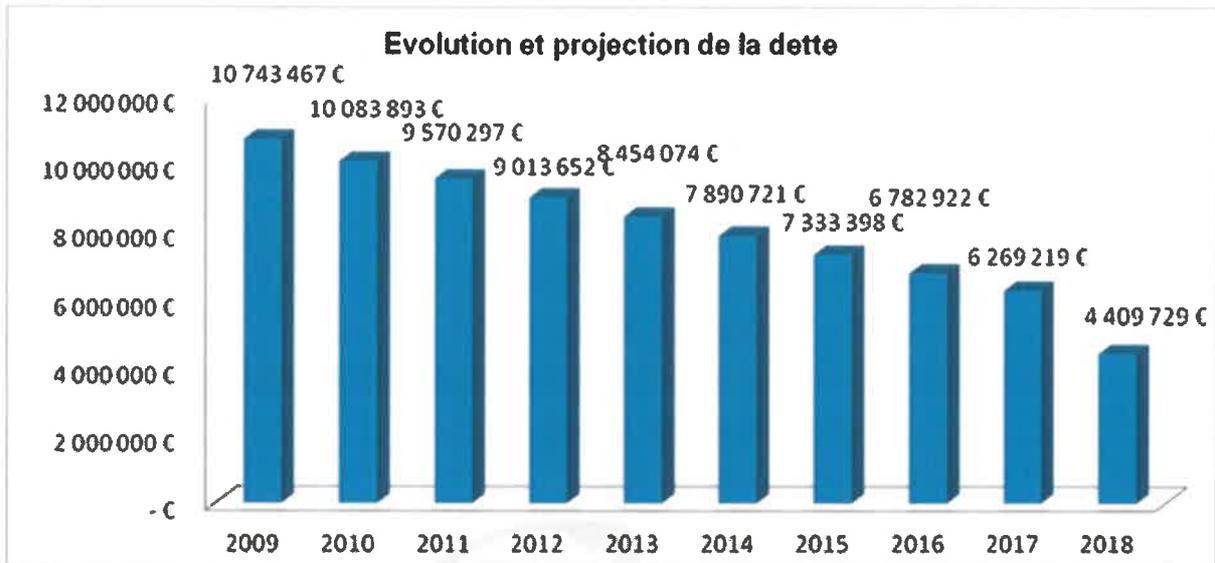
- La réhabilitation et la mise en conformité du Château de Bel Air pour 660 000 €,
- L'extension des tennis couverts pour 900 000 €,
- Les travaux d'isolation des bâtiments communaux (1^{ère} tranche) pour 100 000 €,
- La mise en place d'un self au restaurant scolaire du Moulin pour 80 000 €,
- La construction d'une nouvelle école de musique pour 2 000 000 €,
- La construction d'une nouvelle bibliothèque/médiathèque pour 842 997,29 €.

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

Il s'agit de l'extension des réseaux électriques du fait de constructions nouvelles à hauteur de 30 000 €

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Le remboursement en capital de l'année 2018 est estimé à 360 000 €. La dette reste un élément de fragilité majeur de la commune de part sa jeunesse et sa longévité.



Mouvements d'ordre- chapitre 040 et 041

Les opérations d'ordre sont estimées à

- 150 000,00 € pour les travaux en régie.
- 60 200,00 € pour diverses régularisations d'opération patrimoniales

Restes à réaliser 2017

Les restes à réaliser sont à hauteur de 258 604,10 € et concernent principalement :

- L'étude sur le COEP (conseil d'orientation énergétique du patrimoine) (20 610 €)
- L'assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'extension du tennis couvert (17 189,52 €)
- L'extension de l'école Emilie Carles (77 191,67 €)
- La réhabilitation et la remise en conformité du château de Bel Air (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, SPS) (44 401,20 €)
- Les terrains de voirie (acquisition et frais de notaire) (46 391,91 €)
- L'aménagement de panneaux de sensibilisation (1 575,60 €)
- Les travaux de sécurisation des écoles (7 152 €)
- Les travaux du self (6 344,01 €)
- Le matériel de transport (30 633,52 €)
- Le mobilier (3 375,01 €)
- Divers matériels pour les services (3 740,16 €)

RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à 6 587 643,56 €.

Ventilation des recettes d'investissement 2018

Subventions d'investissement	185 179 €
FCTVA	130 000 €
Taxe d'aménagement	160 000 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	245 593 €
Cessions	200 000 €
Virement de la section de fonctionnement	5 227 534 €
Amortissements	300 000 €
Opérations patrimoniales	60 200 €
Restes à réaliser 2017	79 138 €

La première recette est l'autofinancement que la Ville affecte à la section d'investissement. Il est important de noter que la Ville d'Ingré a prévu de ne pas recourir pour la dixième année consécutive à un emprunt d'équilibre afin d'honorer son objectif de désendettement.

La commune devrait bénéficier en 2018 des subventions suivantes :

- Conseil Départemental
 - pour la réhabilitation et la mise aux normes du Château de Bel Air à hauteur de 100 878 €
- l'Etat dans le cadre du fonds de concours pour l'investissement :
 - pour la réhabilitation et la mise aux normes du Château de Bel Air à hauteur de 84 301 €

Ces subventions inscrites à ce budget sont celles pour lesquelles une notification a été reçue ou ont été inscrites formellement dans les budgets de nos partenaires.

D'autres cofinancements seront sollicités.

Les opérations d'ordre comprenant :

- les amortissements se montent à 300 000,00 €
- Le virement de la section de fonctionnement à 5 227 534,29 €
- La régularisation de diverses opérations patrimoniales pour 60 200,00 €

Après présentation en commission « Finances, Ressources Humaines » du 6 mars 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les montants inscrits au projet de Budget Primitif 2018 de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à la majorité, 19 pour et 10 contre (Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Loïc FAYON, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN)** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 3 avril 2018

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 3 avril 2018

Publication le : 4 avril 2018

Notification le : 4 avril 2018



Le Maire

Christian DUMAS.

Acte à classer

DL-18-027

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-04-03T16-33-26.00 (MI210304142)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20180327-DL-18-027-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Projet de budget primitif 2018 - ville

Date de décision : 27/03/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. Niveau réservé à "Actes Budgetaires" :
7.1.2.1. Budget primitif - Délibéré avec budget.Acte : [DL.18.027-FIN-projet de budget primitif 2018 - ville.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/04/18 à 16:33

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 03/04/18 à 16:33

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 03/04/18 à 16:45